

HANDICAP ET POST-BAC : TOUJOURS DES EMBÛCHES

S'ils sont plus nombreux à franchir les portes de l'enseignement supérieur, les étudiants en situation de handicap rencontrent encore de nombreux obstacles. Le collectif Droit au savoir s'en inquiète.

➤ Sept ans après la loi du 11 février 2005 sur le handicap, étudier et être en situation de handicap ne va toujours pas de soi. Alors que 8 bacheliers sur 10 poursuivent leurs études dans le supérieur, ils ne sont que 2 à le faire lorsqu'ils souffrent d'un handicap. Pourtant, en dix ans, le nombre de ces derniers a été multiplié par cinq. Un progrès encourageant que tient à souligner Éric Chenut, président de Droit au savoir, un collectif inter-handicap et inter-associatif réunissant 40 organisations: « *Le plafond de verre du baccalauréat a sauté. Les jeunes en situation de handicap sont de plus en plus nombreux à revendiquer l'accès au savoir et à une formation de haut niveau. L'enjeu est maintenant de développer des services spécifiques de compensation du handicap pour parvenir à une égalité des droits pour tous.* » Une nécessité remise en cause par l'Agefiph (association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) : elle a suspendu *sine die* le dispositif A2EH (action vers l'emploi dès étudiants handicapés) qui devait accompagner 850



DROIT AU SAVOIR : DÉJÀ DIX ANS D'EXISTENCE

Faire émerger des services d'accompagnement, informer les jeunes en formation professionnelle et les futurs bacheliers en situation de handicap des dispositifs existants pour les aider dans leur parcours de formation : telle est la première mission que s'est fixée le collectif Droit au savoir.

C'était il y a dix ans. Dans un contexte où le taux de chômage était déjà élevé, l'idée était de permettre à chacun d'aller jusqu'au bout de ses capacités pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle. Un projet toujours d'actualité. « Arriver jusqu'au bac a souvent été pour ces

jeunes un parcours du combattant. Nombreux sont ceux qui hésitent à poursuivre, car ils savent que tout est à refaire. Notre but est de les informer et d'œuvrer pour que les conditions d'études s'améliorent pour eux », explique Marie-Pierre Toubhans, coordinatrice du collectif.

L. B.

à 1 000 étudiants pour la rentrée 2012-2013. « Ce dispositif avait pourtant démontré son efficacité : une majorité des personnes en bénéficiant reprenaient un cursus supérieur, une formation professionnelle ou trouvaient un stage ou un emploi », commente Éric Chenut.

L'accès au savoir, toujours limité

Une enquête nationale réalisée cette année par Droit au Savoir auprès de 329 jeunes en situation de handicap permet de mieux comprendre leur quotidien. Certes, ils mènent une vie très proche de celle de leurs pairs (décohabitation, domaines d'études, engagement associatif, pratique sportive...), mais des obstacles les empêchent d'être étudiants... et rien qu'étudiants. Dans les établissements, c'est l'accès aux lieux de socialisation (restaurant universitaire, cafétéria) et aux toilettes qui est le plus problématique. Si les aides pour suivre les cours satisfont la moitié des étudiants, le travail à domicile s'avère difficile à mettre en œuvre : pour 1 étudiant sur 2, il nécessite une aide (reformulation pour les déficients auditifs, manipulation pour les déficients moteurs, reproduction graphique pour les déficients visuels...), apportée par les familles, déjà très mobilisées, dans 60 % des cas.

« Si les jeunes en situation de handicap mènent une vie très proche de celle de leurs pairs, ils rencontrent des obstacles qui les empêchent d'être étudiants... et rien qu'étudiants. »

Logisticiens de leur handicap, victimes de discrimination

« Notre enquête, qui donne la parole aux jeunes, nous a permis de toucher du doigt deux phénomènes jusque-là encore mal connus », poursuit Éric Chenut. Premier sujet : devant coordonner chaque jour les interventions de l'infirmier, de l'auxiliaire de vie, du kinésithérapeute, du spécialiste de l'insertion, de l'aide-soignant, etc., beaucoup d'étudiants se font les logisticiens de leur lourd handicap. Autant de temps (jusqu'à deux heures par jour) pris sur leurs études ou leur repos, eux qui sont plus fatigables que les autres. Éric Chenut

appelle donc à « la mise en place systématique d'un service de coordination autour des jeunes ». Seconde révélation : la discrimination dont ils demeurent victimes. 62 % se sont déjà trouvés dans des situations de malaise et 2 étudiants sur 5 déclarent des moqueries. Sont particulièrement exposés, du fait d'une méconnaissance et d'une éducation à la citoyen-

neté insuffisante, les handicaps invisibles (handicap psychique et cognitif, surdité profonde, handicaps lourds). Plus grave enfin : 30 % des étudiants disent avoir été exposés au refus de droit de la part d'une institution. « La légalité républicaine n'est pas respectée partout. Même si les situations individuelles dramatiques sont plus rares qu'hier, il est urgent d'informer et de sensibiliser les établissements du supérieur », estime Éric Chenut.

Laurence Bernabeu

CHIFFRES CLÉS

1995 : 2 200 étudiants en situation de handicap.

2000-2001 : 7 029 étudiants en situation de handicap.

2012 : 11 000 étudiants en situation de handicap.

Seuls 2 étudiants en situation de handicap sur 10 poursuivent dans l'enseignement supérieur (contre 8 étudiants valides).

